



MAIRIE
DE
CAIRANNE
84200

Tél. : 04 90 30 82 12
Fax : 04 90 30 73 86
Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 Novembre 2021

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 24 Novembre 2021 à 20 H.00, salle du Conseil. Tous les Adjoint, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

Absent : Monsieur Stéphane CHARACON - excusé

Madame Maryse BORIE est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Attribution de compensation versée par la Communauté des communes Vaison Ventoux :

Monsieur le Maire a présenté la délibération 22/2021 concernant la révision du montant d'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes qui est proposée à hauteur de 36 478€, ce qui porte le montant de l'AC versée à la commune de Cairanne à 337 157€ pour l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité.

2. Modalités d'application de la durée légale de travail :

Monsieur le Maire a présenté la délibération 21/2021 concernant le temps de travail à 1607 heures annuel mais celui-ci a expliqué que cela ne changeait rien pour la commune de Cairanne.

Adopté à l'unanimité.

3. QUESTIONS DIVERSES :

3.1 Budget communal

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
O12	6411				PERSONNEL TITULAIRE	20 000,00
O14	739115				Reversement article 55 de la loi SRU	36 000,00
					Total	56 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
73	7381				Taxe additionnelle aux droits de mutation...	20 000,00
73	73211				Attribution de compensation	36 000,00
					Total	56 000,00

Adopté à l'unanimité.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
20	202	186			Frais, documentations urbanisme, numération cada...	9 000,00
					Total	9 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	235			enfouissement réseaux	-3 700,00
23	2315	223			aménagement rond-point	-2 300,00
23	2315	160			installations radars pedagogiques	-3 000,00
					Total	-9 000,00

Adopté à l'unanimité.

3.2 Acquisition de parcelles de bois

Monsieur le Maire, explique à son conseil que les propriétaires Madame et Monsieur IMBS l'ont contactés au sujet de la vente de ces parcelles de bois sur la commune de Cairanne.

Ces parcelles se situent au « Garrigues de St Andéol » cadastrées AD n°192 et AY n°229 et « Serre de l'Amassat » cadastrée AH n°156 d'une superficie totale de 91a50ca dans la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles. Il était donc opportun que la commune se porte acquéreur de ces biens immobiliers.

Monsieur le Maire précise que le prix de ces parcelles est de 1830€, il faudra ajouter les frais d'actes.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Cession d'un chemin rural

Monsieur Laurent BRUSSET précise que ce chemin rural n'est plus affecté à l'usage public, depuis de longues années, l'état de la voie ne permettant plus une circulation normale.

Monsieur le Maire explique que dans ces conditions il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure relative à l'article L.161-10 du code rural qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Une enquête publique devra être organisée sur ce projet.

Les frais liés à ce dossier (frais géomètre, commissaire enquêteur etc...) seront assurés par le futur acheteur à savoir Madame GROSSET épouse BROTTÉ.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h25 et un hommage a été rendu à Madame Gyslaine MALARTHE, secrétaire depuis 1989, partant à la retraite le 31 décembre prochain.

Secrétaire de séance



Maryse BORIE



Roger ROSSIN